

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

PRO · CHRISŒ · SVMPŒSISŒ · SPIRITVALIS · MILITIA ·

GRAŒVLAMVR · IMPENSISŒ · VOBIS · DILEŒŒ · FILII · QUI · POSITO · GLADIO · QVED ·

SACRAMENŒ · V · P · E · T · AR · R · PA · LV · CIS · AC · VS · T · I · T · I · E · FORŒ · I · Œ · R · REŒ · IN · RE · CORŒ · END · I · S ·

4ème Année.—Mai 1877. No. 8.

BVLLEŒ · IN · DE ·

PRO · PEŒ · RI · SE · DE ·

ALRE · D · I · C · T ·

IN · Œ · ON · C · E · S · S · I · T ·

FIDEI · AC · VIRŒ · VŒ ·

L'VNION · - · ALLEŒ ·

LEŒŒ · RE · LAŒ · IN · E · DE · PIC · IX · A · L'VNION · - · ALLEŒ · 25 · JAN · 1873 ·



AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le " Bulletin " est mensuel.—Le jour de publication est fixé au 25 de chaque mois.
L'abonnement est annuel et strictement payable d'avance :

Pour le Canada.....	\$1.00
Pour les Etats-Unis.....	1.50 (en or)
Pour l'Etranger.....	2.00 (en or)

Prière d'adresser franc de port, tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du journal, à M. ED. HURTUBISE, Boîte 213, Bureau de Poste, Montréal.

UNION - ALLET.

OFFICIERS EN CHARGE POUR L'ANNÉE 1876-77.

Président-Général.....	MM. ALFRED PRENDERGAST.
Vice-Président-Général.....	EM. TASSÉ.
Trésorier.....	E. HURTUBISE.
Secrétaire.....	J. B. MONIER.
Assisant-Secrétaire.....	LUCIEN FORGET.
Aumôner.....	M. le Chanoine E. MOREAU.

CONSEILLERS.

MM. G. A. DROLET, A. LAROCQUE, N. RENAUD, JOS. MCGOWN,
N. HUDON-BEAULIEU, L. DESCARRIES, P. HÉBERT, CHAS.
CARON.

VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX.

Montréal.....	MM. A. COUTURE.
Québec.....	L. T. DUSSAULT.
Trois-Rivières.....	JAS. BARNARD.
Ottawa.....	EM. TASSÉ.
St. Hyacinthe.....	ALF. FRANCOEUR
Rimouski.....	N. J. PINAULT.
Manitoba.....	CHAS. DECASES.
Piopolis.....	A. CHAMPAGNE.

LE " CRUSADER ",

Organe de la Ligue de St. Sébastien.

LONDRES ET DUBLIN.

Abonnement pour le Canada (y compris frais de poste) - - - \$2.00.
Prière d'adresser : nom, prénom et adresse avec le montant de l'abonnement au soussigné qui est autorisé à représenter la Ligue en la Puissance du Canada.

ALF. LAROCQUE,
Chev. de Pio IX.

Au " Casino " ou au }
No. 291 rue Dorchester, Montréal. }

" THE CRUSADER ",

Devoted to the Restoration of the temporal power of the Pope,
issued by the League of St. Sebastian.

LONDON AND DUBLIN.

Per annum (for the Dominion prepaid) - - - - - \$2.00.
Please send name and address to undersigned who is authorized to represent the League in the Dominion.

ALF. LAROCQUE,
Knight Pius IX.

Address " Casino " 31 Côté Street or }
291 Dorchester St., Montreal. }

PRESSE ZOUAVE.

- Le *Crusader* (Angleterre) Semi-mensuel, abonnement, \$2.00; se publie à Londres, 18 Paternoster Row.
- La *Croix*, (Belgique) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Bruxelles.
- La *Fedella*, (Rome) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Rome, 18 Piazza di Tor Sanguigna.
- La *Vraie France*, Quotidienne, abonnement, 40 frs.; se publie à Lille.
- Journal des Trois-Rivières*, (Canada) Bi-hebdomadaire, abonnement, \$3.00; se publie à Trois-Rivières, Rue St. Antoine,

Manufactures françaises d'ornements d'église
220. RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

COULAZOU ET BEULLAC
RUE NOTRE-DAME, 220,
MONTREAL.

MAISON
COULAZOU & CIE
DE MONTPELLIER
ORNEMENTS D'EGLISES,
MAISON
C. CHAMPIGNEULLE
DE BAR LE DUC
STATUES, VITRAUX

Succursales des deux Maisons, Lyon, Paris, Metz,
Bruxelles, Londres et Montréal.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les ecclésiastiques que nous venons de fonder à Montréal, Rue Notre-Dame, 220, un dépôt d'ornements et d'orfèvreries d'Eglises fabriquées dans nos ateliers de Lyon et de Paris.

Nous aurons aussi le dépôt des statues religieuses et des vitraux artistiques de la Maison Champigneulle qui a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions universelles et notamment à l'exposition universelle de Rome pendant le Concile.

Messieurs les curés et les communautés religieuses qui voudront bien nous faire l'honneur d'une visite obtiendront chez nous aux conditions des prix de fabrique les modèles les plus nouveaux et du meilleur goût.

Nous arrivons en Canada sous les meilleurs auspices et avec de nombreuses lettres de recommandation de N.N. S.S., les Evêques de France avec lesquels nous sommes en relations depuis longues années, nous nous bornerons à citer celle que S. G. Monseigneur de Montpellier a bien voulu nous remettre avant notre départ.

François Marie, Anatole De Roverié De Cabrières, par la miséricorde divine et la grâce du St. Siège apostolique, évêque de Montpellier.

Certifions que la Maison COULAZOU et Cie. dont le siège principal est établi à Montpellier depuis 40 ans est très honorablement connue de Nous, de tout notre clergé et du clergé des diocèses environnants, qu'elle a constamment fourni notre cathédrale et la plupart de nos paroisses de tous les objets relatifs au culte, à la satisfaction générale. Nous recommandons tout particulièrement cette maison aux membres du clergé américain. Nous sommes persuadé qu'elle justifiera pleinement la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

† F. M. ANATOLE, Evêque de Montpellier,
Montpellier, le 24 avril 1874,

Nous soussigné, attestons que la présente lettre est authentique, et que la signature ci-dessus est vraiment celle de Mgr. l'Evêque de Montpellier.
† IGNACE, Ev. de Montréal.

Montreal, 11 juin 1874.

Envoi sur demande de dessins modèles, photographies ou en nature au choix.

Toutes les demandes devront être adressées à M. R. Boullac, Directeur-Gérant des manufactures françaises d'ornements d'église.
220 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Montréal, 18 juin 1874.

“Aime Dieu et va ton chemin”



Bulletin de l'Union-Allet

VOL. IV.

MONTRÉAL 25 MAI 1877.

No. 8

SOMMAIRE.

1. LE 3 JUIN.
2. CUSTOS QUID DE NOCTE ?
3. ECHOS DU VATICAN.
4. LE JUBILÉ ÉPISCOPAL (Suite).
5. ASSEMBLÉE.
6. PÉTITIONNEMENT CATHOLIQUE.

7. BREF DE SA SAINTETÉ.
8. UNION-ALETT—(Section de Montréal.)
9. AVIS.
10. PETITES NOUVELLES.
11. MARIAGE.
12. ANNONCES.

LE 3 JUIN.

Le 3 juin prochain verra s'accomplir le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX. Si nous interrogeons les annales des siècles passés, nous n'y rencontrons pas les traces d'un semblable événement.

Le 59ème anniversaire de la consécration épiscopale d'un Pape est, pensons nous, un événement inouï dans le cours des âges, ou du moins, si le fait s'est produit, l'histoire n'en a pas conservé le souvenir ; et d'ailleurs on chercherait en vain dans le passé un concours de circonstances pareilles à celles qui tiennent aujourd'hui l'univers attentif et attirent vers la chaire apostolique les regards des incroyants aussi bien que ceux des fidèles.

La providence a bien voulu nous ménager, contre les terribles épreuves qui frappent l'Eglise, une puissante consolation, une force nouvelle, dans la prolongation merveilleuse des jours de Pie IX. Ce n'est pas seulement la vie que Dieu conserve à notre grand et saint Pontife, c'est le courage et l'intrépidité. Il garde sous le poids de la vieillesse une âme invincible ; et, dans le Consistoire du 12 mars dernier, sa parole s'est de nouveau fait entendre avec cette ferme autorité qui faisait dire à saint Paul dans les chaînes : *La parole de Dieu ne saurait demeurer captive. L'annoncer est pour le Pasteur suprême une nécessité qui s'impose. Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile.*

Quoiqu'en disent ceux qui ne voient dans le gouvernement de l'Eglise que les inspirations d'une politique humaine, les dépositaires du pouvoir spirituel ne prétendent point régir les intérêts temporels des peuples ni leur prescrire des lois dans l'ordre civil. Mais quand ils voient les droits violés, toutes les règles de la justice renversées, ils ne peuvent garder lâchement le silence, ni appeler bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien. Voilà

pourquoi, dans le cours des siècles, les Souverains Pontifes ont sans cesse fait entendre leurs protestations, et pourquoi aujourd'hui Pie IX élève la voix avec la majesté de la vieillesse et de la captivité.

C'est aux Papes surtout qu'il faut appliquer cette belle parole de Saint Augustin au sujet des martyrs : *L'homme peut être humilié et vaincu par ceux qui contredisent la vérité, mais la vérité ne saurait jamais être vaincue ni humiliée.*

Aussi, nous ne craignons pas de le demander à tout homme de bonne foi : où est, à notre époque, le danger social ? Est-ce le vieillard désarmé du Vatican qui menace la société ? Est-ce l'Eglise, partout dépouillée des avantages temporels que lui avait assurés la société de nos pères, qui met en péril l'ordre social, elle qui prêche le respect du pouvoir dans l'Etat, la soumission des enfants dans la famille, elle qui ne demande que la liberté de soigner les malades, d'instruire les ignorants, de consoler ceux qui pleurent ? Le salut de la société est-il compromis, parce que le souverain Pontife gémit de voir disparaître les institutions séculaires de la prière et de la science, où se formaient les hommes nécessaires au gouvernement de l'Eglise ?

Encore une fois, le danger est-il là, ou bien dans les doctrines subversives, qui par la négation d'un Dieu juste et de l'âme immortelle, ruinent le fondement de toute loi morale, détruisent dans la famille et dans l'Etat le respect de l'autorité, et livrent tout l'ordre social sans défense aux entreprises des passions déchainées ?

Ah ! l'on devrait avouer que, s'il y a quelque part une protection contre de tels périls, c'est dans la doctrine et dans la morale chrétiennes qu'il la faut chercher, et reconnaître qu'en proclamant ces vérités tutélaires, le supérieur pasteur de l'Eglise est le vrai défenseur des sociétés menacées.

Tel est le sens de tous les enseignements de Pie IX, telle est aussi la signification providentielle de la fête qui va

se célébrer. Ne nous étonnons pas du mouvement qui, depuis les épreuves que nous subissons, entraînent vers Rome les populations chrétiennes. Ce mouvement, Pie IX nous le dit lui-même, n'est pas seulement le témoignage de l'amour filial du peuple catholique pour le Vicaire de Jésus-Christ ; il est encore l'indice du trouble profond que cause dans le monde la situation anormale de l'Eglise et de son chef.

Cette anxiété générale, qui s'observe depuis plusieurs années ; elle se manifestera plus vive et avec plus d'éclat à l'occasion de l'anniversaire qui se prépare. Puissent les hommes à qui Dieu a donné le gouvernement des peuples, ne pas fermer les yeux à ce spectacle ! L'expérience des siècles confirme la sagesse des conseils que leur donne le Vicaire de Jésus-Christ, en leur rappelant que la prospérité durable, la tranquillité de l'ordre, la stabilité des pouvoirs ne saurait renaitre et s'affermir, tant que l'autorité sainte de la religion sera méprisée et que le Chef suprême de l'Eglise verra sa liberté enchaînée et son ministère paralysé. Ces graves et salutaires avis, descendus de si haut, doivent être le sujet des méditations de tous ceux qui portent la responsabilité des choses publiques, s'ils veulent sérieusement travailler au rétablissement de la paix et de l'ordre dans la société.

Puis voyons aussi tout ce qu'il y a d'intime et de doux dans l'événement qui réunit autour du Vatican de J.-C. des chrétiens de toutes les parties du monde. Le père commun sera consolé dans ses douleurs, et les enfants seront raffermis dans la fidélité et le courage que réclament les épreuves du temps présent. En lisant cette partie de l'allocution du Saint-Père où il exprime d'avance le bonheur que la présence des pèlerins apportera à son cœur, ne nous semble-t-il pas assister à l'un de ces entretiens secrets où le Sauveur du monde se consolait avec ses disciples, qu'il appelait ses fils et ses amis, et les prévenait contre les périls et les tentations de l'avenir ? *Vous aurez*, leur disait-il, *des persécutions en ce monde ; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.*

Nous nous réjouissons en pensant que l'Eglise canadienne prendra sa part dans ces manifestations de foi et de piété envers Pie IX ; déjà nos compatriotes qui ont été comme députés par les catholiques de ce pays, ont eu le bonheur de se prosterner aux pieds de Sa Sainteté, et de lui faire nos protestations et de lui offrir les dons de notre filiale générosité ; oh ! espérons que les bénédictions que le Saint Pontife a fait tomber sur les têtes de nos pèlerins, nous atteindront, et seront un gage de bonheur pour nos familles, pour notre patrie.

CUSTOS QUID DE NOCTE ?

Notre frère, le "*Journal des Trois-Rivières*," donnait dernièrement un article qui nous va ; on voit par ces paroles que le camarade est au-dessus et parfaitement indépendant des cotteries qui se partagent le petit monde politique de notre pays ; d'ailleurs, plus d'une fois déjà le "*Journal*" a prouvé qu'il n'avait qu'un étendard, celui de l'Eglise, qu'un programme, celui du *Syllabus*

de Pie IX ; nous l'en félicitons cordialement, et aujourd'hui nous formons un vœu, c'est que le cri qu'il vient de jeter soit entendu de tous les catholiques.

Il n'y a plus moyen de se faire illusion, la grande maladie du temps, la séduction du siècle qui ravage le monde, le libéralisme catholique, nous gagne et nous gagne d'autant plus facilement que nous n'avons rien fait, n'avons pris aucune mesure pour nous en prévenir ; elle nous gagne avec d'autant plus de rapidité que nous y étions prédisposés plus que d'autres, peut-être, par notre contact habituel avec les fils de la Réforme. Il semblerait pourtant que l'incendie allumé dans le vieux monde est assez immense pour nous éclairer de ses lueurs sinistres. Attendrons-nous que l'édifice soit renversé pour penser à le protéger ?

Catholiques du Canada, rappelons-nous que ce qui a fait, jusqu'à ce jour, notre force, assuré notre liberté, constitué notre bonheur social, c'est l'attachement à notre foi, et notre soumission à l'enseignement infallible de l'Eglise ; nous écarter de cette voie, c'est nous exposer à la perte de ce que nous avons acquis et conservé au prix de tant de sacrifices, c'est nous exposer au suicide.

Voici comment s'exprime notre confrère le *Journal des Trois-Rivières* :

" Pour peu qu'on suive la marche des événements en ce pays, on s'aperçoit que la grande séduction du moment c'est l'apostasie légale et politique.

" Il n'y a plus d'Evangile, ni d'Eglise pour les magistrats ou les hommes publics qui veulent être en faveur, et, voilà que le peuple est convié et sollicité instamment à s'affranchir du joug de ces saintes autorités. Il y a même une théologie nouvelle avec des chaires et de nombreux docteurs qui s'efforcent de préparer les esprits à cette émancipation. L'Eglise et l'Etat ont chacun leur *Syllabus* opposé et la nouvelle école est prononcée pour le *Syllabus* de l'Etat, contre le *Syllabus* de l'Eglise. On sera citoyen désormais à la condition d'être athée, ou bien l'on ne sera pas citoyen du tout, car tout acte civique, qui sera empreint d'un caractère religieux et déterminé par la foi, deviendra nul par ce fait comme étant entaché de corruption.

" Ces idées depuis longtemps en fermentation reçoivent maintenant leur application par le libéralisme. Chaque jour, pour ainsi dire, nous en offre des exemples dans les hautes sphères comme dans les rangs les plus honorables de la société. Le simple électeur en est réduit, en temps d'élection, à prendre Dieu à témoin qu'il a formé son opinion indépendamment de Dieu, de l'influence de sa foi, ou des enseignements de son Eglise, comme viennent de le décider et les Cours de Québec et la Cour Suprême.

" On le voit, le temps est arrivé pour nous, catholiques, de sonder la profondeur du mal qui nous ronge et d'organiser une défense énergique pour arrêter ses empiètements, car si nous ne le faisons promptement et vigoureusement, nous serons sacrifiés. Il n'y a d'avenir pour nous qu'à la condition de tenir à notre foi et de la pratiquer ouvertement. Les populations différentes d'origine et de croyance qui nous entourent ont leurs traditions

qu'elles conservent, leurs coutumes qu'elles suivent tout en les faisant respecter. Si nous voulons conserver notre autonomie et notre caractère religieux, il nous faut perpétuer les traditions de nos pères et regarder comme des ennemis ceux de parmi nous qui veulent introduire des traditions étrangères à nos mœurs et à notre foi.

“Les populations catholiques sont assez nombreuses dans les colonies britanniques pour obtenir d'être traitées suivant leurs droits, il ne leur manque qu'une chose c'est d'être d'accord entr'elles et d'être en garde contre les faux frères qu'elles comptent dans leur sein. Le grand péril vient de ce côté et il est imminent.

“Pour opérer le ralliement il n'y a qu'une chose à faire, c'est de s'éloigner des séducteurs et de prêter une oreille attentive aux enseignements de l'Eglise. Elle seule possède la vérité qui unit les intelligences et les volontés. Ses véritables enfants, sont soldats et à tous elle communique la force nécessaire pour soutenir victorieusement les combats du temps. Sur toutes les autres sociétés elle a l'avantage incomparable de promulguer des commandements qui ne varient pas et qui ne sont pas sujets aux accidents du temps. Ce qui était bien hier elle le trouve bon aujourd'hui et demain elle le recommandera encore. Dans les persécutions comme dans l'exaltation du triomphe elle tient sans cesse le même langage et enseigne toujours la même loi.

“Alors que le paganisme était dans son plus grand épanouissement, elle ne redoutait pas la science des hommes de loi, l'astuce des juges ni la puissance ou la cruauté des empereurs. Comme aujourd'hui elle opposait aux uns et autres son *Syllabus* qui n'a pas changé. C'est par cette résistance invincible et non par les concessions et le relâchement qu'elle a vaincu les césars et le monde. Elle a fait de la croix son diadème et invite tous ceux qui veulent marcher à sa suite à porter la croix.

“Aujourd'hui c'est encore le moyen qu'elle a de détruire les erreurs, de vaincre le monde. Elle n'appréhende pas plus les puissants et les savants de ce siècle que ceux des siècles passés, et n'excuse pas davantage les défaillances et les faiblesses. Elle n'a jamais prêché l'indifférence en présence du mal et encore moins empêché-elle la résistance.

“Aussi les catholiques se reconnaîtront-ils dans les combats présents en sachant discerner parmi eux ceux qui mettent bas les armes et ceux qui ne se plient pas au joug de l'erreur.”

LE JUBILE EPISCOPAL DE PIE IX.

Suite (Voir les Nos. de Janvier et Avril.)

Lorsqu'au mois de juillet 1870 la guerre fut déclarée entre la France et la Prusse, le gouvernement Piémontais vit une bonne occasion de s'emparer de ceux des Etats Pontificaux qu'il n'avait pu envahir au St. Siège en 1860. Aussitôt que les troupes françaises en garnison à Viterbe et à Civitta Vecchia eurent été rappelées en France, sous prétexte de protéger les frontières pontificales, des troupes furent massées dans les villes limitrophes.

Enfin le 11 septembre (un dimanche) le masque fut jeté et l'armée piémontaise entra sur le territoire romain. Les envahisseurs étant dix fois plus nombreux que les défenseurs du St. Siège, les garnisons qui occupaient les différentes villes des Etats de l'Eglise durent se replier vers Rome suivant les ordres reçus. La petite armée pontificale s'illustra dans la retraite de Viterbe, au siège de Civitta Castellana et dans les escarmouches qui eurent lieu aux environs de Rome. Le 20 septembre les canons piémontais ouvraient le feu sur Rome, et, après cinq heures de bombardement, lorsqu'une brèche fut faite à la porte Pia, Pie IX ordonna de hisser le drapeau blanc. La capitulation fut signée le même jour et le Vicaire de Jésus-Christ se trouva prisonnier dans ses propres Etats, au sein même de la ville éternelle.

Depuis ce jour néfaste du 20 septembre la vie de Pie IX n'a été qu'une longue suite d'amertumes et d'épreuves.

Malgré les protestations hypocrites du gouvernement de Victor Emmanuel, chaque jour voit s'inaugurer pour lui une nouvelle torture morale. Aujourd'hui c'est une église qu'on enlève au culte,—demain ce sera de pauvres religieux que l'on chassera de leur monastère sous le prétexte de la liberté de la presse,—les journaux révolutionnaires vomissent tous les jours les injures les plus horribles contre la religion catholique et contre la personne de l'auguste représentant du Christ. Mais qu'un journal religieux s'avise de défendre le St. Père ou de rapporter une de ses allocutions, aussitôt il est mis à l'amende et ses rédacteurs sont menacés d'emprisonnement. Ce fait n'a d'ailleurs rien qui doive nous étonner, car il découle tout naturellement du motto de la révolution: “Liberté pour le mal, répression et tyrannie pour le bien.” Les sicaires italiens ne font qu'imiter leurs amis allemands, français, etc., etc.

Imitant l'exemple de son divin maître, Pie IX passe calme et ferme au milieu de tous ces orages déchaînés contre lui. Prisonnier au Vatican, il est encore plus majestueux que tous les souverains de la terre. Il puise sa force dans la prière et l'espérance; dans la prière pour l'Eglise et ses persécuteurs, dans l'espérance que bientôt des jours glorieux renaîtront pour la religion. Malgré l'oppression dont il est l'objet et les lois tyranniques promulguées contre lui (comme la loi récente contre les abus du clergé) il ne cesse d'espérer le triomphe du bien sur le mal. Puisse le ciel bientôt exaucer ses vœux!

Mais s'il est accablé d'amertumes, Pie IX trouve aussi de nombreuses consolations dans l'amour de ses enfants dévoués. Tous les jours de nombreuses députations arrivent à Rome de tous les coins du monde pour déposer à ses pieds leurs vœux et leurs offrandes. En 1871, le 25ième anniversaire de son élévation au trône de St. Pierre a été célébré dans l'univers entier par des fêtes splendides. Au moment où nous écrivons les fêtes de son jubilé épiscopal sont commencées avec un éclat extraordinaire. Le 3 juin prochain ces fêtes arriveront à leur apogée et le cœur du pontife tressaillera de joie au milieu de ses tribulations.

En terminant ce résumé imparfait de la vie de Pie IX, en jetant un regard sur cette vie si bien remplie, les paroles que le fils de Dieu adressait à St. Pierre il y a dix-

huit cents ans nous reviennent malgré nous à l'es rit: "*Porta inferi non prevalabunt.*" Malgré Satan, malgré les efforts de ses séides, il y aura toujours sur le roc de Pierre une voix qui dira à l'erreur: "Tu n'iras pas plus loin." Et cette voix, nous en avons la ferme conviction, aura toujours un grand retentissement dans l'univers entier.

(FIN.)

ECHOS DU VATICAN

Le Pape continue à jouir d'une excellente santé. Non-engageons donc nos lecteurs à mépriser les dires de la mauvaise presse qui présente obstinément Pie IX comme moribond. Cette conjuration morale contre la vie de l'Auguste Pontife dure depuis dix-huit ans. En 1859 Napoléon III spéculait déjà sur la mort de Pie IX; de 1860 à 1870, plusieurs ministres italiens se sont succédés au pouvoir, attendant toujours cette mort. Mais comme Napoléon, ces ministres ont disparu, les uns dans la tombe, les autres dans l'oubli; de 1870 à ce jour, d'autres ministres, aussi bien que des princes et des souverains, imitent cette conduite et se voient également trompés. La Providence déjoue la conjuration et ne laisse aux pervers que la ressource médiocre du mensonge.

Le Pape est entré dans sa 86ème année: c'est un grand âge pour un homme chargé de représenter ici-bas la Puissance spirituelle du Fils de Dieu, surtout quand maintenant cette Puissance ne s'appuie plus sur la souveraineté temporelle destinée à sauvegarder l'indépendance et la liberté de l'Eglise, et quand cet homme est obligé de supporter, après la spoliation, les outrages et les violences de ses ennemis, les abandons de toute l'Europe officielle.

Mais Dieu se plaît à mesurer les forces de Pie IX au poids dont il charge ses épaules. Il multiplie d'ailleurs les dévouements et les hommages des fidèles et envoie en ce moment même à Rome des multitudes aimantes et filiales.

Chaque jour, vers midi, le Pape sort de ses appartements, porté en chaise jusqu'au seuil de la salle du Consistoire. Là, il descend, parcourt d'abord les rangs de la foule agenouillée, s'approchant de chacun, donnant sa main à baiser, distribuant de tendres paroles, de sages conseils. Puis, il se place, debout, au milieu de la salle et prononce une brève allocution tantôt en français tantôt en italien.

Le Saint-Père, entouré de douze Cardinaux et de la Cour, a donné dès les premiers jours de ce mois, audience solennelle aux pèlerins de la Savoie qui avaient à leur tête NN. SS. de Tarentaise et de S. Jean de Maurienne.

Après avoir entendu les nobles et filiales Adresses de ces deux évêques, Pie IX s'est levé et a prononcé d'une voix forte, en langue italienne, une Allocution qui a profondément ému l'auditoire.

Nous ne pouvons qu'indiquer ici, en quelques mots, les sujets traités par le Pape.

La première partie de son Allocution tenait de l'ho-

nelie: il a parlé de la Résurrection de Notre Seigneur et de son apparition à Ste. Madeleine qui n'avait pu s'approcher du Divin Maître: *Noli me tangere.* Puis, s'adressant à l'Assemblée, il a loué les pèlerinages, les appelant gracieusement: "la couronne de joie de sa vieillesse."

Il a abordé ensuite avec une indépendance tout apostolique le sujet qui est à cette heure la préoccupation du monde: la guerre.

Une grande Puissance hétérodoxe, qui s'appelle *orthodoxe*, a mis sur pied une armée nombreuse pour attaquer une autre Puissance infidèle, armée elle aussi, pour se défendre. La main de Dieu est suspendue sur la tête de la première Puissance parce qu'elle a persécuté et persécute l'Eglise. Mais il y a une troisième armée,—celle des fidèles, celle des pèlerins,—qui ne combat pas, elle prie.

Le Pape ignore quelle des deux armées, hétérodoxe ou infidèle, abattra l'autre. Seulement il sait que l'armée de la prière finira par obtenir la victoire.

Il invite donc les pèlerins à persévérer dans la prière, dans les bonnes œuvres, à bannir toute crainte, et il les bénit.

ASSEMBLEE GENERALE.

Les préparatifs se continuent toujours, avec zèle, à Ottawa, pour la Réunion générale du 30 Juin. De leur côté nos amateurs sont à monter une pièce dans laquelle ils voudraient se surpasser. Les espérances que nous exprimions dans notre dernier numéro, sur le brillant succès de la fête, ne font qu'augmenter; aujourd'hui nous sommes à peu près assurés, que l'assemblée générale de 1877 surpassera les autres en éclat et en beaux résultats. Voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Foyer Domestique*:

RÉUNION GÉNÉRALE DES ZOUAVES.

"Nous annonçons avec infiniment de plaisir que la ville d'Ottawa a été choisie pour la réunion générale des Zouaves Pontificaux (Union Allet), qui aura lieu le 30 Juin et le 1er Juillet prochain. Avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr Duhamel, des préparatifs sont commencés activement. La population catholique d'Ottawa se joindra sans doute, de cœur et d'action, au comité chargé de diriger la fête. Les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières ont tour à tour rivalisé de zèle, quand il s'est agi, dans les trois dernières années, de faire un accueil public aux Zouaves. Dans ces réunions annuelles, l'Union Allet affirme hautement son amour pour la Papauté et donne, par là même, aux populations catholiques, une occasion de protester contre les spoliations dont le Saint-Siège est l'objet; il y a tout lieu d'espérer que la ville d'Ottawa, dont la population est aux deux tiers catholique, fera dignement les choses, et ne négligera rien pour reconnaître l'honneur qui lui est fait.

"Nous publierons dans notre prochain numéro plus de détails, accompagnés du programme de la fête. Pour

le moment disons qu'il y aura réception publique, grande messe, promenade, banquet, soirée dramatique, etc., — enfin de quoi remplir largement les deux jours en question."

PETITIONNEMENT CATHOLIQUE.

Les manifestations en faveur de l'indépendance et de la liberté du Pape, se multiplient avec une rapidité et une spontanéité prodigieuses ; depuis que les plaintes de Pie IX, proférées le 12 mars, ont retenti dans les cœurs, la grande famille catholique s'est agitée. Dans tous les pays d'Europe et des deux Amériques les pétitions aux gouvernements et les adresses au Pape redisent les vœux et la volonté de deux cent millions de catholiques. La revendication est unanime, et il faudra bien qu'on se décide à compter avec elle. Déjà, d'après une dépêche du *Times*, "quelques gouvernements ont cherché les bases sur lesquelles il conviendrait d'ouvrir les négociations en faveur du Saint-Siège, au cas où cette démarche fût praticable." Quelle soit praticable ou non pour le moment, un temps viendra, qui semble proche, où le remaniement de la carte d'Europe permettra aux puissances de satisfaire les exigences des catholiques, si, par leurs réclamations incessantes et énergiques, ils exercent dès à présent une formidable pression sur les futurs conseils des chefs de peuples.

En Belgique, malgré la reculade connue du ministre des affaires étrangères, reculade accentuée depuis au sénat, malgré les discours de M. Malou, qui plus éclairé que Pie IX et que l'Episcopat, sous prétexte que "le pouvoir temporel n'est pas un dogme," se borne à parler platoniquement du pouvoir spirituel, donnant à entendre que celui-ci peut être libre sans celui-là, tandis que le Pape et l'Episcopat ont solennellement déclaré le contraire — en Belgique, des pétitions se signent sur tous les points du pays, ainsi que l'annonçait au sénat M. Casier de Hemplinne, la seule voix franche-ment catholique qui ait osé parler la langue inaccoutumée de la foi dans cette Babel parlementaire deshonorée par de si honteuses défections. Du reste, les Evêques ont prêché d'exemple, et, afin que nul n'en ignore, S. G. Mgr l'Evêque de Gand vient de publier une lettre pastorale qui reproduit la recommandation du Pape et conclut : "De concert avec S. Em. l'Archevêque de Malines et nos vénérés collègues dans l'Episcopat, nous nous sommes adressés au roi pour le conjurer de chercher dans sa haute sagesse les moyens de consoler le Pontife Romain, en lui procurant une complète indépendance... Et vous aussi, N. T. C. F., prenez à cœur les intérêts de votre mère la sainte Eglise et de son Chef visible." — La crosse a frayé le chemin, tout fidèle peut y passer, tout fidèle y passera.

Voici le texte de la pétition des catholiques belges :

"A Sa Majesté Léopold II, roi des Belges.

"Sire,

"L'allocution prononcée par notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans le consistoire du 12 mars, révèle un état de

choses dont l'extrême gravité n'aura pas échappé à Votre Majesté.

"Profondément émus du langage du vénéré chef de leur Eglise, les catholiques soussignés prennent respectueusement leur recours vers Votre Majesté et la prient de vouloir bien, par tous les moyens que lui suggérera sa haute sagesse, appeler l'attention de son gouvernement et celle des hautes puissances sur le trouble que la situation faite au pasteur des pasteurs répand dans tout l'univers chrétien.

"Ils osent d'autant plus compter sur l'efficacité de votre intervention, que jamais cause plus juste n'en a réclamé l'appui.

"La Belgique a en plus d'une fois l'honneur de rendre de signalés services à l'Europe par la médiation de son souverain. Souvent, Sire, votre auguste père a été l'arbitre des nations divisées. Ce serait pour notre pays, ce serait pour Votre Majesté une gloire nouvelle et plus haute encore que d'attacher le nom de Léopold II à la revendication des droits des catholiques et au maintien de l'indépendance du vicaire de Jésus-Christ.

"De Votre Majesté
les fidèles et respectueux sujets."

Les municipalités d'Irlande font déposer sur les bureaux des deux Chambres leurs pétitions signées même par des protestants.

Voici le texte de la pétition présentée par la corporation municipale de Dublin :

"Nous les soussignés, le lord maire, les "aldermen" et les conseillers de la ville de Dublin, réunis en assemblée, prient respectueusement Votre Seigneurie, comme premier ministre de la couronne, d'appeler l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la situation déplorable et sans précédent qu'ont faite les législateurs d'Italie au Saint-Siège du Pape Pie IX.

"Nous n'avons pas besoin de rappeler à Votre Seigneurie et à vos honorables collègues les circonstances qui ont amené ce déplorable état de choses : comment il a commencé immédiatement après le retrait des alliés français de Rome en 1870 ; comment il a été continuellement aggravé depuis par l'adoption de projets divers, surtout des projets dirigés contre l'éducation religieuse de la jeunesse et contre les congrégations religieuses elles-mêmes, exigeant leur dissolution, confisquant leurs revenus et leurs biens, — enfin comment cet état de choses a atteint son point culminant dans cette tentative de faire adopter par le Parlement italien une série de décrets intitulée : "projet de loi contre les abus du clergé" décrets qui voudraient réprimer à l'aide de pénalités l'exercice des fonctions les plus ordinaires comme aussi les plus essentielles de la hiérarchie catholique romaine, de l'episcopat et du clergé.

"Ce sont là des faits tellement notoires qu'il n'est pas besoin d'y insister. Mais nous devons soumettre avec instance à la considération de Votre Seigneurie, qu'en effet ces dispositions non-seulement visent et oppriment l'Eglise catholique romaine, son chef et son clergé dans le royaume d'Italie, mais aussi qu'elles gênent et voudraient paralyser complètement le plein exercice, la juridiction et la liberté de communication absolument nécessaires et jusqu'ici toujours maintenues entre le Saint-Siège et les centaines de millions d'hommes qui obéissent à sa puissance spirituelle, et dont les intérêts les plus élevés et les plus sacrés sont dirigés et protégés par lui.

"Anssi, c'est comme membres d'une corporation qui ne le cède qu'à une corporation dans l'empire anglais et qui est la première dans ce pays, où sur une population

de six millions d'habitants près de cinq millions professent la foi catholique ; c'est comme magistrat en chef et représentants municipaux de la métropole de l'Irlande, cette métropole qui, par l'immense majorité de ses électeurs et de ces habitants est catholique, c'est, disons-nous en ces qualités que nous enrégistrons notre protestation solennelle contre les lois déjà adoptées, et surtout contre cette dernière tentative de subversion et de destruction des rapports qui unissent la tête et les membres de l'Eglise catholique dans le monde entier. Donc nous sollicitons respectueusement Votre Seigneurie et les autres membres du gouvernement de Sa Majesté d'employer la puissante influence de l'Angleterre pour obtenir du gouvernement italien la sage et juste mesure du retrait de la loi—dite loi contre les abus du clergé—qui dans ses effets serait la plus odieuse et la plus fatigante de toutes ses lois.

“ En ceci, dans notre protestation pressante, dans notre appel urgent, que nous appuyons non sur des raisons locales ou politiques, mais sur les motifs les plus élevés, les plus sacrés, et si chers à tant de sujets loyaux de Sa Majesté, nous ne demandons rien de nouveau, rien d'extrême ; nous ne demandons ni immunités ni exceptions, mais simplement le respect et l'exécution des obligations si solennellement et si pompeusement consenties par le gouvernement italien. Ce que sont précisément ces obligations on peut le voir dans un memorandum daté du 29 août 1870, adressé aux divers agents de l'Italie près les cours d'Europe par M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères de Victor-Emmanuel.

“ Dans ce memorandum le gouvernement s'est engagé à conserver, pour les usages auxquels ils avaient été voués depuis si longtemps, tous les “ établissements, institutions et congrégations ecclésiastiques existant à Rome, aussi bien que ceux qui y sont employés”, et de laisser intacte “ la discipline intérieure des corporations ecclésiastiques de Rome”.

“ Nous sentons donc que nous ne demandons rien de nouveau, rien de déraisonnable, en vous demandant d'employer votre influence à réclamer du gouvernement italien l'exécution loyale de ses obligations—en vous demandant de prendre les mesures que vous jugerez convenables pour assurer l'action libre et indépendante (en toute chose qui relève du domaine spirituel) de celui que tous les sujets catholiques de la couronne d'Angleterre considèrent comme leur chef spirituel sur la terre.”

La lecture de cette adresse au conseil accueillie par des applaudissements, a été adoptée à l'unanimité.

En France on a tout fait pour empêcher le pétitionnement : circulaire ministérielle défendant de colporter la pétition, arrêtés préfectoraux confirmant la circulaire, refus de légaliser les signatures des pétitionnaires. Vains efforts ! Les fidèles ont répondu : “ Plutôt obéir à Simon Pierre qu'à Jules Simon,” et toute la presse catholique a battu le rappel pour la pétition, répétant sur tous les tons ce qu'ont si énergiquement déclaré nos amis de la *Vraie France* : “ Catholiques et Français, nous avons le “ devoir ;

“ Citoyens, nous avons le droit ;

“ Enfin (par le fait accidentel de la Constitution légale et RÉVISABLE DU PAYS).

“ Détenteurs de la souveraineté, nous avons le pouvoir de “ dire à nos mandataires qu'ils agissent avec empressement auprès de ceux qui gèrent les affaires du pays, afin “ que ces derniers prennent des résolutions efficaces “ pour écarter les obstacles qui s'opposent à la pleine “ indépendance du Saint-Siège.”

Et la pétition fait son chemin, encouragée par les lettres pastorales des Evêques, par le magnifique exemple de Mgr de Ladoue, qui, non content de sa démarche auprès du Président de la République, a fait remettre à tous les maires de son diocèse avec son mandement, sa lettre au Maréchal et le texte de l'allocution Pontificale, une invitation pressante à éclairer leurs administrés sur la situation faite au Chef de l'Eglise et sur les devoirs que leur impose cet état de choses.

En Hollande, l'Episcopat s'adresse au roi pour lui demander “ qu'il Lui plaise de charger Son Gouvernement “ d'adresser au Gouvernement d'Italie, d'accord ou de “ concert avec les autres puissances, telles représenta- “ tions ou de prendre telles mesures, qui pussent main- “ tenir la liberté et l'indépendance du Saint-Siège et “ assurer le droit de ses sujets catholiques.”

Les Prélats de la province ecclésiastique de Séville implorent “ le puissant appui du roi en faveur du Pon- “ tife affligé, son auguste parrain”, et, après avoir rap- pelé les attentats commis contre le Saint-Siège, Leurs Grandeurs reproduisent ce passage d'un document officiel envoyé par le gouvernement de la reine Isabelle, en 1848, aux nations de l'étranger : “ Il ne s'agit pas, “ disait ce document, de protéger la liberté du Pape, “ mais de rétablir son autorité d'une manière solide et “ ferme, et de la mettre à l'abri de toute violence, en lui “ faisant une situation indépendante. L'Espagne croit “ que les puissances catholiques ne peuvent pas aban- “ donner la liberté du Pape au bon vouloir de la ville de “ Rome.” Puis ils concluent : “ Si en 1848, l'Espagne a “ fait valoir son droit devant les nations étrangères, elle “ ne saurait en agir autrement aujourd'hui, attendu que “ ce droit-là n'est pas changé.”

Les associations catholiques d'Angleterre et d'Ecosse protestent par des adresses au gouvernement et à Pie IX.

L'Evêque de Ratisbonne, le doyen de l'Episcopat bavarois, recommande aux fidèles “ d'épuiser tous les “ moyens accordés par le droit public en vigueur dans “ leur pays, pour reconquérir au Père commun la liberté “ nécessaire.” Dans la seule province de Posen, la pro- testation contre la loi Mancini se couvre de 369,000 signatures.

Tel est le texte de la protestation des catholiques alle- mands contre la loi Mancini :

“ Le Parlement de Rome a adopté, dans ces derniers temps, un projet de loi sur les abus du clergé dans l'exercice de ses fonctions, qui porte directement atteinte aux droits de l'Eglise et qui lèse les intérêts des catho- liques de tous les pays, notamment dans son article II, dont voici la teneur :

“ Art 2.—Le ministre d'un culte qui, dans l'exercice de son ministère, par un discours lu ou prononcé dans une réunion publique, ou par des écrits recevant une autre publicité, censure expressément, ou par autre fait public outrage les institutions, les lois de l'Etat, un décret royal ou quelque autre acte de l'autorité publique, est puni d'un emprisonnement allant jusqu'à trois mois et d'une amende allant jusqu'à 1,000 livres.

“ Si le discours, l'écrit ou le fait est de nature à provo-

quer à la désobéissance aux lois de l'Etat ou aux actes de l'autorité public, le coupable est puni d'un emprisonnement de quatre mois à deux ans et d'une amende pouvant aller à 2,000 livres.

"Si la provocation est suivie de résistance ou de violence à l'autorité publique, ou d'un autre méfait, l'auteur de la provocation, quand celle-ci ne constitue pas la complicité, est puni de l'emprisonnement le plus fort, de deux ans, et d'une amende de 2,000 livres qui peut s'étendre à 3,000.

"Sont punis des mêmes peines ceux qui publient ou répandent les écrits ou discours susdits."

"I. Ce projet de loi érige l'autorité temporelle en juge des fonctions spirituelles, fait qui constitue une flagrante violation des limites sacrées tracées entre les deux pouvoirs.

"II. Le même projet a incontestablement pour but de clore la bouche aux pasteurs de l'Eglise et de rendre avant tout au Père spirituel de la chrétienté, à notre Saint-Père le Pape, difficile, sinon impossible, l'exercice de la mission apostolique dont il est chargé pour tous les fidèles de l'univers. On voudrait par là parvenir à dénouer et à déchirer le lien de l'unité et de l'obéissance par lequel l'Eglise catholique est tenue en vertu de l'ordre divin.

"III. Cette loi constitue un attentat monstrueux et infâme contre les catholiques de toutes les nations et de toutes les parties du monde, qui ont le droit inaliénable et indiscutable de demander que l'autorité spirituelle, notamment celle du chef de l'Eglise, le lieutenant de Jésus-Christ sur la terre, reste indépendante et soit déclarée inattaquable.

"IV. La loi en question ne sert pas, comme on veut le faire croire, à protéger la conscience publique et la paix des familles; au contraire, elle trouble la conscience des fidèles par l'appréhension où elle les jette, d'être à la merci du pouvoir temporel. Jamais la paix religieuse n'a été troublée d'une pareille façon que par cette loi.

"V. Ces raisons données, les soussignés protestent solennellement contre cet attentat commis contre l'Eglise dans la personne de son chef et de ses membres, et invitent tous les catholiques à s'associer à leur solennelle protestation.

"Pâques, 1877."

Suivent une foule de signatures de princes, de comtes, de barons, de nobles, de députés, d'avocats, de journalistes, de membres de la magistrature, de fabricants, de propriétaires, de négociants, etc.; tous jouissant d'une très grande influence dans leur pays.

Nous relevons notamment les noms de LL. AA. SS. le prince Charles de Löwenstein, le prince d'Issembourg, de MM. le baron Félix de Loë, qui vient de sortir des cachots prussiens; le baron de Frankentein, chef de la fraction du centre, au Reichstag; les comtes de Schaesberg, et de Kaguenec; de beaucoup d'autres appartenant à la noblesse rhénane, bavaroise, westphalienne et silésienne; de MM. Falk, Lieber, Lingens, Lerzer, Lucius, Marbé, Mayer, Raké, Rochow, Schierslaedt, de Schorlemer-Alst, Virnisch, de Wendt, l'abbé Huhn, Dilg, etc., députés au Reichstag, et aux Landtags; de MM. Jacob Lindau, de Heidelberg, l'illustre victime et adversaire de la coterie Bluntschli-Jolly; Hellmich, de Deidesheim, etc., des journalistes Marcour, Hauptmann, et d'une foule d'autres notabilités.

Des listes circulent dans toutes les communes, et par-

tout les fidèles s'empressent de les couvrir de leurs signatures.

Nous pourrions multiplier les faits et allonger indéfiniment cette revue du mouvement catholique; mais n'en voilà-t-il pas assez pour nous autoriser à nous demander: "CATHOLIQUES DU CANADA, RESTERONS-NOUS EN ARRIERE?"

BREF DE SA SAINTETE

Accordant une indulgence plénière à l'occasion de son 50me anniversaire d'Episcopat.

PIE IX, PAPE.

A tous les fidèles de Jésus-Christ qui verront les présentes, Salut et Bénédiction Apostolique. Puisque la Société Catholique de la jeunesse italienne, outre les nombreux et insignes actes de piété filiale qu'elle ne cesse d'accomplir, avec la plupart des chrétiens animés du même esprit, envers le Père commun de la catholicité, voulant témoigner de son zèle pour Nous et de sa gratitude pour Dieu, dont la Providence souveraine Nous a fait arriver vigoureux d'esprit et de corps jusqu'à cet âge, malgré les terribles épreuves contre lesquelles Nous luttons, a résolu, si Dieu le permet, de célébrer solennellement, le 3 juin prochain, le cinquantième anniversaire de Notre dignité épiscopale, et qu'elle désire que cet événement profite au peuple chrétien; Nous, dans notre pieuse charité, attentif à accroître la religion des fidèles et le salut des âmes par les trésors célestes de l'Eglise, et voulant obtempérer aux pieux désirs de cette société, fort de la miséricorde du Dieu tout puissant et de l'autorité de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur à tous et à chacun des fidèles des deux sexes, qui, le 3 juin de cette année, en assistant dans quelque église ou oratoire que ce soit au saint sacrifice de la messe, après s'être confessés dans les vrais sentiments de pénitence et nourris de la sainte communion, prieront Dieu pieusement pour la conversion des pécheurs, pour la propagation de la foi, pour la paix et le triomphe de l'Eglise romaine, une Indulgence plénière, avec la rémission de leurs péchés, applicable également par manière de suffrage aux âmes des chrétiens sorties de cette vie en union par la charité avec Dieu. Nous voulons, d'ailleurs, que les copiés ou exemplaires imprimés de ces présentes lettres, signés de la main de quelque notaire public que ce soit et munis du sceau de toute personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent absolument la même foi qui si ces présentes elles-mêmes étaient représentées ou montrées. Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 17 février 1877, de Notre Pontificat la trente-et-unième année.

Pour le Cardinal Asquini,

(Place du sceau.)

D. JACOBINI, substitut.

UNION ALLET.

SECTION DE MONTREAL,

Officiel.

Montréal 24 Mai 1877.

Les membres de l'Union-Allet, Section de Montréal, tant honoraires qu'actifs, sont priés de se rendre, dimanche, le 3 juin prochain, à 6½ heures P. M. à l'école de l'Evêché, rue Ste. Marguerite, pour de là se rendre en corps à la Cathédrale, et assister à la cérémonie religieuse et au sermon de circonstance qui y auront lieu pour célébrer le jubilé épiscopal de Sa Sainteté.

A. COUTURE,
Vice-Président pour Montréal.

AVIS.

Dimanche, le 3 Juin, aura lieu à l'Ecole de l'Evêché, à 6 heures p. m., le tirage de la loterie du *Musée rouave* de M. Ch. Paquet.

Notre prochain numéro, devant donner tous les détails sur l'assemblée générale de l'Union-Allet à Ottawa, sortira vers la mi-juin; en attendant, qu'il nous suffise de dire que le départ de Montréal pour Ottawa reste fixé au 30 Juin.

PETITES NOUVELLES.

Les Catholiques arrivent en foule à Rome, les uns isolément, d'autres en pèlerinage.

A peine mettent-ils le pied dans les rues que les pèlerins se voient l'objet de la sympathie et du respect des Romains.

Les journaux révolutionnaires leur prodiguent les insultes, les railleries et les mépris. Mais qu'importent ces sifflements de vipères?

Cependant l'Autorité politique a cru devoir prendre des mesures pour protéger les pèlerins; on ne saurait la blâmer: les journaux dont nous parlons pourraient monter la tête à la canaille. Pour garantir le bon ordre une compagnie d'Infanterie sera consignée à Ste Marthe, près de S. Pierre: cent gendarmes à pied et douze à cheval sont venus augmenter l'effectif de ce corps.

Le Sacré-Collège vient de perdre trois de ses membres, le Cardinal Vannicelli Casoni, Archevêque de Ferrare, le Cardinal Trevisanato, patriarche de Venise, et l'Eme

cardinal De Angelis, archevêque de Fermo. Ce prince était de 28 jours seulement plus âgé que le Pape.

Les protestations du peuple de Rome et des peuples de la péninsule contre le projet de loi dit par opposition des *Abus de M. Mancini contre le Clergé*, voté par la Chambre des députés et qui vient d'être rejeté au Sénat, occupent depuis deux mois les colonnes des journaux catholiques. Jamais aucun mouvement politique ne provoqua une aussi imposante manifestation que ce mouvement religieux, issu de l'indignation universelle contre le projet.

Les Belges ont envoyé au Saint-Père 300 caisses et les Allemands 40 caisses contenant des vases, des ornements et des ustensiles sacrés.

Tous ces objets et beaucoup d'autres seront disposés dans la galerie des Cartes Géographiques au Vatican pour l'Exposition dont la Société de la Jeunesse catholique de Bologne a pris l'initiative.

Les catholiques de la Capitale fédérale semblent avoir voulu donner le ton à leurs co-réligionnaires de la Puissance; Ottawa donnaît lundi dernier, le 21, le spectacle d'une illumination qui n'avait pas encore eu son égale; riche, brillante, elle était universelle; les plus modestes habitations ont voulu rivaliser avec les palais, la simple chapelle avec la cathédrale, la petite ruelle voulait lancer des flots de lumière tout aussi abondants que les grandes avenues; partout on lisait des inscriptions, des légendes témoignant hautement de l'amour porté au Pontife qu'on fêtait.

La ville de Hull, vis-à-vis Ottawa, lutta avec sa sœur aînée—et il paraît que le coup d'œil des deux rives de la rivière ainsi illuminée était indescrivable.

La population de la Pointe à Gatineau a voulu, elle aussi, fournir son contingent à cette brillante démonstration, et elle le fit de façon à relever encore de beaucoup l'éclat de l'illumination; voici comment: vers huit heures, les habitants de la Pointe, montés sur plus de 300 chaloupes toutes brillantes des feux de torches immenses, formèrent une procession d'un nouveau genre à l'embouchure de la Gatineau et remontèrent l'Ottawa jusqu'en face de la Capitale.

Le fleuve semblait rouler des flots de feu, les rives semblaient en feu: l'effet, paraît-il, était ravissant. Honneur à Ottawa!

MARIAGE.

A la Cathédrale de Montréal, le 22 du courant, par M. l'Aumônier général, M. Jules Bertrand, volontaire Pontifical du 7ème détachement, à Delle M. Joséphine Lacoste dit Languedoc.

AÑNONCES.

LES
SOIREEES DU CASINO
OU
DISCUSSION SUR LE
SYLLABUS

Par MGR. L'EVÊQUE DE BIRTHA.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
12 et 14, Rue St. Vincent,
Montréal.

L. FORGET,

AVOCAT

No. 10, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

J. BERTRAND,
MAGASIN DE CHAUSSURES A BON MARCHÉ,
No. 661, RUE ST. JOSEPH,
ENTRE LES RUES CHATHAM ET CANNING,
ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE, MONTRÉAL.

J. A. CHAGNON, AVOCAT,
HAM SUD, P. Q.

L. G. VILLENEUVE,
MARCHAND,
LACHENAIE, P. Q.

J. MONIER,
Sténographe,
BUREAU: 3 COTE DE LA PLACE D'ARMES,
MONTRÉAL.

"NOS CROISÉS"

OU

*Histoire anecdotique de l'expédition des Volontaires;
Canadiens à Rome.*

POUR LA DEFENSE DE L'EGLISE
chez

FABRE ET GRAVEL, LIBRAIRES EDITEURS
No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal.

GUSTAVE A. DROLET
AVOCAT
No. 41,—RUE ST. VINCENT,—No. 41.
MONTREAL.

THOMAS CORRIVEAU
AVOCAT
LAMBTON, P. Q.

ANNONCES.

J. G. W. MCGOWN
AVOCAT
No. 212 RUE NOTRE-DAME, (au-dessus de "La Minerve.")
MONTREAL.

HENRI DESJARDINS
MEDECIN
45, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.

D. DESNOYERS, M. D.,
TREMONT, CORNER ELLIOT ST., BOSTON.
Over Parker's Drug Store

E. H. RICHER
LIBRAIRE
RUE CASCADES, ST. HYACINTHE

N. RENAUD ET CIE.
MARCHANDS DE FARINE, GRAINS ET PROVISIONS
34, RUE DES ENFANTS TROUVÉS
MONTREAL.

LEON DESCARRIES
EPICIER
675, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL

GASPARD BOURGEOIS
MARCHAND-EPICIER
Encoignure des Rues Ste. Catherine et Seaton
MONTREAL.

L. BLANCHARD
MARCHAND
SHERBROOKE.

HILAIRE THERIEN
GRANDE MANUFACTURE LE
CAROSSES ET VOITURES EN TOUT GENRE
RIVIERE DU LOUP (en haut).

L. P. HEBERT,
ARTISTE, SCULPTEUR, DESSINATEUR,
EXÉCUTANT
STATUES, BUSTES ORIGINAUX,
PORTRAITS AU CRAYON,
7,—RUE SAINT DOMINIQUE,—7,
MONTREAL.

A. GUY
NOTAIRE
SOUTH DURHAM
COMTÉ DRUMMOND.

ADOLPHE LAMARCHE,
MEDECIN,
No. 638—RUE ST. JOSEPH,—No. 638,
MONTRÉAL.

L. E. OLIVIER,
MEDECIN,
ST. FERDINAND D'HALIFAX, P. Q.

Handwritten signature and scribbles at the bottom right of the page.

ANNONCES.	ANNONCES
HERMENEGILDE FORTIER, H. C. S., No. 33 RUE ST. VINCENT, No. 33, MONTREAL.	ELIE D. BRUNELLE MERCIER ET EPICIER VILLE ST. GERMAIN DE RIMOUSKI.
ONÉS. AUGER, H. C. S., No. 122—RUE CRAIG,—No. 122, MONTREAL.	P. A. ALLARD, MÉDECIN, No. 326, — RUE ONTARIO, — No. 326, <i>Vis-à-vis l'Eglise du Sacré-Cœur,</i> MONTREAL.
J. P. MARION NOTAIRE 34, RUE ST. JACQUES, MONTREAL <i>Agent d'Assurance sur la Vie—Boite 230½, P. Q.</i>	A. A. FORGET AVOCAT DANVILLE, P. Q.
A. PICHÉ, MEDECIN, No. 165, RUE ST. CONSTANT, MONTREAL.	ARISTIDE CHAMPAGNE, MÉDECIN, ST. ANICET.
J. H. GUILLET, CONSTABLE, <i>No. 56 Central Street, room 6</i> LOWELL, MASS.	L. M. BRUNET MÉDECIN SALABERRY DE VALLEYFIELD P. Q.
A. BENJAMIN CHERRIER PROPRIETAIRE-EDITEUR DU "QUEBEC DIRECTORY," QUEBEC.	N. J. PINAULT DOCTEUR EN MEDECINE RUE SAINT GERMAIN RIMOUSKI.
INFIRMERIE DE CHEVAUX ET ETABLISSEMENT VETERINAIRE J. A. COUTURE <i>Médecin Vétérinaire du Collège McGill.</i> BUREAU: 313½, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL <i>Ouvert de 8 hrs. A. M., à 7 hrs. P. M.</i>	EDWIN HURTUBISE <i>Agent pour le Département Français Assurance Royale,</i> MONTREAL.
"JOURNAL DES TROIS-RIVIERES" Journal Catholique GEDEON DESILETS REDACTEUR-PROPRIETAIRE Bi-heddomadaire ; se publie aux Trois-Rivières, abonnement, \$3.00.	EMERY PERRIN, DE T. & E. PERRIN, MARCHANDS, HULL, PROVINCE DE QUÉBEC.
C. G. DUROCHER ARTISTE-PHOTOGRAPHE ST. HYACINTHE	NOÉ RAYMOND MARCHAND ST. HYACINTHE.
	THEODORE SAUVAGEAU MARCHAND A COMMISSION 58, RUE ST. FRANCOIS XAVIER, 58, MONTREAL.
	P. ACHILLE BOURGET EPICIER VILLAGE LAUZON, LEVIS.
	F. X. LEFEBVRE Marchand de Chaussures et de Machines à Coudre LAPRAIRIE.

Imprimerie J. A. PLINGUET, 39 Rue St. Jean-Baptiste, Montréal.

Copy
10 St. Augustin
J. A. Plinguet